

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Melanie Seow**

<https://www.cadre21.org/membres/838170b86761b74e7b7b98f6>

Date d'obtention : 2021-01-16 06:49:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

My take away is that the structured nature of the Sexto intervention method will be instrumental in helping me intervene soundly with all parties and work towards resolution more quickly. The time factor is of huge benefit in minimizing potential supplementary consequences and undue distress for the students involved.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

This training will better guide me in obtaining the necessary information & tools while respecting all parties and adhering to the law. This intervention method will help me better assess the situation and take the next appropriate steps.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

I will pay particular attention to the student's demeanor, listen attentively to their answers and discretely evaluate their body language. I will also be mindful of their level of comfort and maintain open & professional communication. No judgement.